

# ASSEMBLÉE NATIONALE

3 avril 2025

---

SIMPLIFICATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 1191)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N° 418

présenté par  
M. Rolland

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 18 BIS B, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.
--